

DECISION DU MAIRE N° 2021/14

OBJET : Plan de relance - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 – Programme d'économie d'énergie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020. ;

Considérant le projet de programme d'économie d'énergie, d'un montant estimatif de dépenses de 230 000 € H.T ;

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans le cadre de l'aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes et à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter, pour le programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public, la DETR et la DSIL 2021.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,
le 8 mars 2021

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Marc CHAVANNE